

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 07 AVRIL 2021 A 18H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 07 AVRIL A 18H00**

Extrait affiché le :
08 avril 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en visioconférence du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Travaux de voirie rue Aristide Briand – Enfouissement des réseaux « sec ».

Absentes excusées avant donné pouvoir :
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme PIANT Noëlle à M. RAMBOURG Bernard

Absent excusé :
M. BURGER Emmanuel

N° 30/2021

Secrétaire de séance : Mme BENOIT Marie-Hélène.

Madame COÏS Magali, Adjointe déléguée, présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'enfouissement des réseaux sec rue Aristide Briand.

Madame l'Adjointe précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, la société Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 Juin 2018, le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le montant de ce projet s'élève à 11 379,10 € HT. Selon la répartition citée ci-dessus, la participation de la Commune en résultant est de 5 107,88 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, c'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,

- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite. Les crédits à l'opération d'investissement 851 étant suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,